



Euthanasie à Bayonne : la mobilisation s'organise autour du Dr Bonnemaïson

Par [Alexandra Guillet](#) le 16 août 2011 à 11:36

Personnels soignants ou anonymes, ils étaient entre 300 et 400 à s'être réunis mardi dans le hall de l'hôpital de Bayonne pour soutenir le Dr Nicolas Bonnemaïson, mis en examen vendredi pour "empoisonnement" sur quatre personnes âgées.

De trois à quatre cent personnes, membres soignants de l'hôpital de Bayonne, associatifs ou anonymes, ont apporté mardi leur soutien au docteur Bonnemaïson mis en examen pour "empoisonnement sur des personnes particulièrement vulnérables". Réunies dans le hall d'entrée de l'établissement, en blouse blanche ou en tenue civile, elles ont écouté le texte de la pétition lu par le docteur Xavier Hernandorena, ancien pédiatre et ancien président de la commission médicale de cet hôpital. Le texte avait recueilli quelque 700 signatures vers 17 heures.

"Les signataires tiennent à témoigner des très hautes qualités morales, humaines et professionnelles du docteur Bonnemaïson, médecin, collègue et ami énormément estimé au sein de l'hôpital", a lu à Bayonne le docteur Hernandorena. "En tant que médecins, soignants et patients, nous tenons à affirmer notre soutien au docteur Bonnemaïson et à sa famille", a-t-il ajouté avant près de deux minutes d'applaudissements nourris. "Je tenais à témoigner de sa moralité", a indiqué à l'AFP un chirurgien orthopédiste de l'hôpital de Bayonne sous couvert d'anonymat. "Ce type d'accompagnement à la mort se fait partout, c'est la loi du 'pas vu pas pris', et j'espère que cette affaire va permettre de légiférer", a-t-il ajouté.

Un infirmier orthopédiste a lui aussi fait part de son envie de "revoir les termes de la loi Léonetti", sur l'euthanasie. "Je suis pour l'assistance à soulager les personnes en fin de vie et j'espère qu'il y aura une grosse remise en question chez les personnes qui l'ont dénoncé", a-t-il ajouté. Telle la vice-présidente d'une association des familles traumatisés crâniens, de nombreuses personnes disaient "attendre les résultats de l'enquête pour savoir s'il y a eu accord ou pas des familles" de donner la mort. "Ce qu'il a fait n'est pas répréhensible et je demanderai, si un jour j'arrive dans un tel état (de santé), qu'on le fasse aussi pour moi", a-t-elle ajouté.

Le médecin "ne regrette pas"

Parallèlement à cette mobilisation, de nombreux internautes se sont mobilisés sur Facebook pour exprimer leur soutien au praticien. Une pétition, sur "[mesopinions.com](#)", recueillait plus de 17.000 signatures mardi à 20h, 600 de plus que 20 minutes auparavant, tandis que 12.585 personnes déclaraient à la même heure "aimer" une page Facebook intitulée "Soutien à Nicolas Bonnemaïson Urgentiste soupçonné d'euthanasie active".

Nicolas Bonnemaïson, 50 ans, soupçonné d'euthanasie active sur au moins quatre patients âgés entre avril et août. Deux juges d'instruction ont été nommés pour instruire cette affaire, "compte tenu de la complexité du dossier". Remis en liberté contre l'avis du parquet - qui a fait appel ce mardi- le contrôle judiciaire du médecin est assorti "de plusieurs conditions, dont l'interdiction d'exercer sa profession et l'interdiction de rencontrer les personnes concernées par les faits qui lui sont reprochés", a précisé le procureur-adjoint de la République de Bayonne.

Le procureur-adjoint a reconnu qu'aucune plainte des familles concernées par les décès n'avait encore été enregistrée à ce jour. Mais ces familles "n'ont pas encore été entendues dans le cadre de l'enquête", a-t-il souligné. Il a rappelé aussi que la justice avait été saisie par des personnels hospitaliers, "par des gens dont le métier est de s'occuper jour et nuit de personnes en fin de vie". Quant aux soutiens dont bénéficie le médecin, M. Mariée s'est élevé contre "certains arguments" en forme de "raccourcis qui ne correspondent pas à la réalité du dossier".

Pour sa part, le médecin incriminé ne "regrette pas son geste et a préféré prendre le problème (de l'euthanasie) à bras le corps", a déclaré vendredi son avocat, Me Arnaud Dupin. Son client "n'a pas démenti les faits, il a expliqué les circonstances de décisions prises face à sa conscience pour abrégier les souffrances de personnes qui allaient décéder dans les minutes suivantes", a ajouté Me Dupin, du barreau de Bordeaux. "La notion d'assassinat est complètement absurde", a encore dit l'avocat, estimant que, dans cette affaire, son client était "un bouc émissaire". Me Dupin a souhaité que "l'omerta sur ce qui entoure la fin de vie soit levée. L'euthanasie, "ça se pratique et ça existe dans tous les hôpitaux", a-t-il affirmé.

Par [Alexandra Guillet](#) le 16 août 2011 à 11:36